DEC161148DR06

Décision portant délégation de signature à Annie Vinter, Bénédicte Poulin-Charronnat, Corinne Martin et Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement, dont le directeur est Emmanuel Bigand ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Annie Vinter**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Vinter, délégation est donnée à **Bénédicte Poulin-Charronnat**, Chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Vinter et de Bénédicte Poulin-Charronnat, délégation est donnée à **Corinne Martin**, Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Vinter, Bénédicte Poulin-Charronnat, et de Corinne Martin, délégation est donnée à **Sandrine Pinson**, Adjoint technique à l'Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 25 avril 2016

Le directeur d'unité

Emmanuel Bigand